






Annexe 1 Règlement Intérieur

Telle qu'adoptée le 16 septembre 2013

BAREME 2013
Cotisations - Contributions - Soutiens

L'Association n'étant pas assujettie à la TVA, aucune TVA n'est récupérable.

Cotisations et Contributions Membres

Membre Actif (1)	Base Annuelle	Membres Actifs Contributions additionnelle "Bienfaiteur"					
		1 	2 	3 	4 	5 	Libre
Cotisation Annuelle	1(un) €	9 €	19 €	49 €	99 €	199 €	(3)
Cotisation réduite (2)	1(un) €	4 €	9 €	19 €	49 €	99 €	(3 bis)

Mécène - Personne physique désireuse de soutenir les actions de l'Association sans être membre actif

Base Annuelle	1 	2 	3 	4 	5 	Libre
		50 €	100 €	250 €	500 €	1000 €

Organisations, Collectivités et Institutions - Associations

Les Entreprises, Organisations, Collectivités et Institutions peuvent soutenir l'Association par une contribution financière ou en nature qui dans ce cas sera valorisée.

Pour être identifié comme "Partenaire" la contribution devra représenter un montant minimum de 100 €

Ce montant sera réduit à 50 € pour les Associations à but non lucratif si elle soutienne l'association sans implication.

- (1) Le seul paiement de la cotisation n'est pas attributif du statut de "membre actif".
 (2) La cotisation réduite est applicable aux Lycéens, Collégiens, Etudiants et personnes sans emploi.
 (3) Ne peut être inférieur à 1+9 = 10 euros
 (3 bis) Ne peut être inférieur à 1+4 = 5 euros.
 (4) Pour être reconnu comme "Mécène" une personne physique doit au minimum contribuer à 50 €. Toute contribution inférieure à 50 € - dont le montant est totalement libre - sera grandement appréciée et comptabilisée comme "Contribution Tirelire".